

Examen de terminologie juridique (à distance)

Répondez aux questions suivantes :

Question 1 (6 points)

- Traduisez les termes suivants en langue arabe :

- Tribunaux administratifs d'appel :
- Huissier de justice :
- La dualité judiciaire :
- L'opposition :
- Le recours en rétractation :
- L'autorité de la chose jugée :

Question 2 : (5 points)

- Traduisez les termes suivants en langue française

- طرق الطعن العادية:
- إعتراض الغير الخارج عن الخصومة:
- طرق الطعن الموقفة للتنفيذ:
- عريضة إفتتاح الدعوى:
- الأحكام الغيابية:

Question 3- traduisez en arabe les deux paragraphes suivants : (6points)

L'action en justice est la possibilité donnée à toute personne de s'adresser à un juge pour obtenir le respect de ses droits en invoquant des prétentions. C'est le droit pour l'auteur de ces prétentions d'être entendu par le juge sur le fond de celles-ci afin qu'il dise si elles sont bien ou mal fondées. L'action en justice, c'est aussi le droit pour l'adversaire de discuter du bien-fondé de ces prétentions ; elle concerne donc, à la fois, le demandeur et le défendeur.

L'action est ouverte à tous ceux qui ont un intérêt légitime au succès ou au rejet d'une prétention, sous réserve des cas dans lesquels la loi attribue le droit d'agir aux seules personnes qu'elle qualifie pour élever ou combattre une prétention ou pour défendre un intérêt déterminé.

Question 4- citez les conditions de recevabilité de l'action en justice (3 points)

ملاحظات هامة:

- تكتب الإجابة على إستمارة الإجابة وفق النموذج المسلم من طرف الإدارة فقط.
- تتضمن ورقة الإجابة كل المعلومات الخاصة (الإسم واللقب، المقياس، الفوج، المستوى).
- يجب الإلتزام بالآجال التي تحددها الإدارة تحت طائلة عدم قبولها خارج الآجال، وتودع ورقيا بصورة حضورية.